

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-questionnaire-confinement-facultatif>



école & société

Évaluations : questionnaire confinement facultatif

- Éducation - L'école -

Date de mise en ligne : vendredi 11 septembre 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a adressé un courrier à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) pour demander que les enseignants soient explicitement mis au courant du caractère facultatif du questionnaire sur le vécu du confinement ajouté aux évaluations et qu'ils puissent ainsi décider de ne pas l'administrer.

Le SE-Unsa a dénoncé ce questionnaire ([lire notre article](#)) du point de vue éthique et déontologique et questionné l'usage qui pourrait être fait des réponses.

En effet, les questions portent sur l'intimité des enfants et sur la vie dans leur famille. Les réponses sont binaires et peuvent mettre en difficulté les enfants. Si de telles questions ont un sens dans un échange individuel avec le psychologue de l'Éducation nationale, elles n'en ont pas dans un questionnaire national. Les réponses n'ont clairement aucun intérêt pour l'action pédagogique des enseignants.

Quant à la question posée aux enseignants sur la fréquentation de l'école par les élèves après la réouverture administrative en mai, comment y répondraient-ils quand les élèves étaient scolarisés dans une autre école ? Et comment y répondre quand la fréquentation est liée à l'organisation même de la reprise ?

Il faut aller chercher dans la rubrique *Protection des données* sur le site *Éduscol* pour trouver une note aux familles qui indique le caractère facultatif de ces questions. Cependant, elle ne donne pas de mode d'emploi en cas de désaccord.

Le SE-Unsa exige une information claire sur ce questionnaire facultatif ainsi que le respect de la déontologie la plus élémentaire. Il soutiendra les enseignants qui feront le choix de ne pas l'administrer à leurs élèves.